



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Frais medicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 8062

#### Texte de la question

M Patrick Devedjian appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le fait que la vaccination contre la grippe effectuee dans un but preventif n'est pas, en principe, remboursee par la securite sociale. Ce vaccin est pourtant fortement recommande aux cardiaques afin de les proteger des affectations respiratoires et de leurs complications. Une conception plus rationnelle des economies de la securite sociale permettrait de creer et d'ameliorer les actions preventives. Il lui demande, en consequence, s'il envisage de faire beneficier les malades cardiaques de la gratuite de la vaccination anti-grippale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Pour donner une impulsion nouvelle aux actions de prevention, la loi du 5 janvier 1988 relative a la securite sociale prevoit dans son article 1er la creation d'un fonds national de prevention destine a financer toute action de prevention, d'education et d'information sanitaires. Le conseil d'administration de la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salaries a d'ores et deja delibere sur un ensemble d'orientations destinees a accroitre l'effort de prevention notamment dans le domaine de la vaccination : abaissement de soixante-quinze ans a soixante-dix ans de l'age de la population concernee, extension de la mesure a certaines categories d'assures atteints de l'une des sept affections de longue duree presentant une indication specifique pour la vaccination antigrippale et ouverture d'un credit de 5 MF destine a une campagne de communication et d'information sur la grippe qui sera menee dans trois regions (Nord-Picardie, Lorraine, Champagne-Ardenne). Ces mesures sont entrees en vigueur des la campagne 1988/1989 de vaccination antigrippale. Ainsi, les personnes atteintes de l'affection suivante : cardiopathie congenitale mal toleree, insuffisance cardiaque et valvulopathie grave peuvent beneficier de la vaccination antigrippale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Devedjian Patrick](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8062

**Rubrique :** Assurance maladie maternite : prestations

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 1989, page 219